



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant « A la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'un évènement du type « Un arbre pour les nouveaux Palinzards » dans les forêts de la Commune, ainsi que d'envisager un soutien équivalent à une organisation qui œuvre pour la reforestation»

Travaux et Environnement

M. Roland Perrin, Municipal

Rapport N°21/2022

Rapport adopté par la Municipalité, le 10.10.2022



Table des matières

1	Préambule	2
	1.1 Objet du rapport	2
	1.2 Etat de la situation	3
	1.3 Gestion forestière actuelle	3
2	Propositions	4
3	Conclusion	6

1 Préambule

1.1 Objet du rapport

Le 15 février 2022, M. le Conseiller communal Julian Pidoux déposait un postulat invitant la Municipalité à réfléchir à la possibilité d'une opération annuelle visant à planter un arbre pour chaque nouvel habitant d'Épalinges, ce qui inclut également les naissances. Il propose également de soutenir une association ou une organisation qui œuvre pour la reforestation, en lui offrant un nombre d'arbres au moins équivalent à ceux plantés annuellement sur le territoire palinzard. Ce postulat dont la teneur est rappelée ci-dessous, a été pris en considération par le Conseil communal et transmis à la Municipalité le 29.03.2022.

« Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Messieurs les Municipaux,

Ce postulat invite la Municipalité à réfléchir à la possibilité de mettre sur pied une opération annuelle visant à planter un arbre pour tous les nouveaux habitants de notre Commune. Cela comprendrait les personnes qui s'établissent à Épalinges mais également les naissances.

L'image de l'arbre qui prend racine en même temps que les nouveaux citoyens ou qui grandit avec l'enfant est d'abord symbolique. Mais pas seulement. Cette démarche aurait un caractère convivial en invitant les familles concernées à prendre part à cette plantation et pédagogique. Notre Commune porte en effet un soin particulier à l'entretien et à la diversité de ses forêts. Un travail de qualité qui s'effectue dans la durée et qui mérite d'être mieux connu. Par ailleurs, une telle initiative viendrait compléter les plantations qui sont ponctuellement réalisées avec les écoles.

Cette opération serait ainsi l'occasion de faire découvrir les richesses de la forêt et d'échanger avec les professionnels du domaine, de présenter à la population les engagements de la Commune en lien avec la préservation de la biodiversité et de la nature ou encore une opportunité pour les familles de se rencontrer. D'autres communes vaudoises mettent en œuvre les manifestations similaires et les habitants répondent de manière générale très favorablement aux invitations personnelles qui leur sont adressées par les autorités.

Enfin, pour étendre la portée de cette action locale, il serait imaginable de soutenir la plantation d'arbres dans des pays où le besoin en la matière est grand. C'est-à-dire d'offrir un nombre d'arbres au moins équivalent à celui planté annuellement sur le sol palinzard, en collaboration avec un partenaire reconnu et actif dans ce domaine. Il existe en effet plusieurs associations et ONG en Suisse qui gèrent des programmes de reforestation ailleurs dans le monde.

En conclusion, je demande à la Municipalité de bien vouloir étudier la faisabilité de la création d'un évènement du type « Un arbre pour les nouveaux Palinzards » dans les forêts de la Commune, ainsi que d'envisager un soutien équivalent à une organisation qui œuvre pour la reforestation.



1.2 Etat de la situation

Selon les chiffres de l'Office de la population, le nombre moyen de nouveaux habitants qui s'établissent sur le territoire communal est d'environ 615 personnes/an sur les trois dernières années (2019-2021). S'agissant des naissances, leur nombre s'élève à 15 au total durant ces 3 ans.

Il convient également de relever que les étudiants de l'Ecole Hôtelière Lausannoise (EHL) qui s'établissent à Épalinges pour la durée de leurs études n'ont pas été pris en compte dans les chiffres indiqués ci-dessous, la durée de leur séjour étant très variable.

Année	Nombre de nouveaux habitants (sans étudiants EHL)	Nombre de naissances
2019	450	2
2020	596	5
2021	799	8

Moyenne par année 615

1.3 Gestion forestière actuelle

La commune d'Épalinges est propriétaire de 69 hectares de forêts, essentiellement localisés sur son territoire, à l'exception d'un hectare sur la commune du Mont-sur-Lausanne.

Ces forêts, certifiées FSC-PEFC, font l'objet d'un plan de gestion qui en assure la durabilité. Ce plan de gestion, validé par le Service cantonal des forêts, détermine le volume de bois pouvant être prélevé par année, garantissant qu'il ne sera pas coupé plus de bois qu'il n'en pousse. Il précise aussi l'évolution attendue des peuplements forestiers pour répondre aux fonctions souhaitées pour les forêts communales.

De manière générale, la sylviculture pratiquée est une sylviculture dite « proche de la nature » qui s'appuie sur une régénération naturelle, sans plantation, permettant à l'écosystème forestier de se reconstituer spontanément après les coupes de bois. Des plantations ne sont en principe réalisées que si le rajeunissement naturel est compromis, par exemple sur une trop grande surface mise à nu par les coupes, ou afin de modifier volontairement le mélange des essences, notamment en lien avec le changement climatique.

230 plants ont été mis en place en 2021 et 100 plants en 2020. Les plants sont systématiquement protégés contre les dégâts provoqués par le gibier, en particulier des cervidés (abroustissement, frottement, etc.).

En 2020, une partie des plantations a été faite par des élèves des classes du collège du Chaugand. Ils ont planté des hêtres, des mélèzes et des cerisiers avec l'équipe forestière au bois des Dailles.



Exemple de plantations au Bois-de-la-Chapelle en 2020

2 Propositions

Un arbre pour les nouveaux Palinzards et les naissances

Chaque arbre planté occupe une surface d'environ 2 à 3 m². Si l'on souhaite planter un arbre pour chaque nouvel habitant, en se basant sur une moyenne annuelle de 615 nouveaux habitants venus s'établir à Épalinges, une surface de plantation d'environ 1'200 à 1'900 m² serait nécessaire. Une telle action s'avère donc peu compatible avec la sylviculture pratiquée.

En revanche, la plantation d'un arbre pour chaque nouvelle naissance s'avère facilement envisageable. Outre l'image symbolique de l'arbre qui prend racine et croît avec l'enfant, une telle action permet également aux familles de se rencontrer et présente un bel aspect de convivialité.

Nous proposons donc d'intégrer une rencontre en forêt lors de la réception des nouveaux habitants prévue chaque année au mois de mars. A cette occasion, les actions de la Commune en faveur de l'environnement (forêt, biodiversité, durabilité, etc.) serait présentée. La plantation des arbres correspondant aux naissances pourrait être réalisée lors de cette rencontre.

Soutien à une organisation qui œuvre pour la reforestation

La deuxième proposition du postulat de M. Pidoux, suggère d'étendre cette action locale à une association ou ONG en Suisse qui gère des programmes de reforestation ailleurs dans le monde, dans le but de lui offrir un nombre d'arbres au moins équivalent à celui planté annuellement sur le territoire communal.

Pour rappel, la Commune d'Épalinges est déjà active dans le domaine associatif, en soutenant financièrement deux organisations, soit la FEDEVACO (19'800 CHF par année, ce qui représente 2 CHF/par habitant) et Solidaritéau Suisse (6'500 CHF/an).



- La FEDEVACO (Fédération Vaudoise Coopération) est une organisation faîtière, qui regroupe 48 ONG actives dans la coopération au développement. Elle mobilise des fonds publics depuis plus de 30 ans pour faire vivre des projets liés à l'eau, à l'éducation, aux droits humains ou à la santé dans les pays défavorisés. Elle est également active dans les domaines liés à l'agriculture et à l'environnement dans des pays où ces besoins sont importants. La Confédération, l'État de Vaud ainsi que 50 Communes vaudoises ont noué un partenariat avec la FEDEVACO.

Le projet soutenu par la Municipalité en 2023 (cf. fiche de projet annexée) est le suivant :

Dans le sud-est du Bénin, une région encore très rurale, l'agriculture occupe la majorité de la population. Mais les rendements sont faibles: la terre a été épuisée par des décennies d'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques, et le changement climatique touche déjà de plein fouet ces régions, avec un impact important sur la production agricole. Le projet vise la promotion d'alternatives agroécologiques, pour améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les revenus des agriculteur·trice·s. Concrètement, il s'agit d'un accompagnement des producteur·trice·s sur des pratiques agroécologiques (semis à la bonne densité, agroforesterie, l'utilisation du fumier et la fabrication du compost, l'association agriculture/élevage, la lutte intégrée contre les ravageurs), et d'une diffusion ensuite de ces bonnes pratiques, grâce à l'exemple de ces exploitations pilotes. Pour augmenter les revenus de ces personnes et favoriser l'écoulement des surplus produits à des tarifs décents, des formations en gestions des stocks, conservation des produits, comptabilité et vente seront proposées, et l'organisation en coopératives encouragée et accompagnée. Ce projet a une portée relativement globale à l'échelle de 4 villages, environ 10'000 bénéficiaires.

- L'association Solidarité'eau Suisse encourage, facilite et accompagne les communes et les services d'eau suisses dans le développement de partenariat ou le soutien de projets d'eau potable et d'assainissement dans les régions du monde où les besoins sont cruciaux.

Par ses engagements auprès de ces deux organisations, la Commune d'Épalinges contribue à la réalisation de projets afférents à l'environnement, et la Municipalité ne souhaite pas soutenir un autre projet simplement lié à la reforestation à l'impact relativement limité.



3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

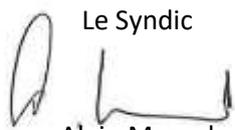
LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le rapport de la Municipalité au Conseil Communal N° 21/2022 du 10.10.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. D'approuver la réponse de la Municipalité, au postulat déposé par M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant à la Municipalité de mettre sur pied une opération annuelle visant à planter un arbre pour chaque nouvelle naissance sur le territoire communal d'Épalinges.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville